

ABL Diagnostics

Société Anonyme au capital de 1.611.465,60 euros
Siège social : 72 C, route de Thionville - 57140 WOIPPY
552 064 933 RCS Metz

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 20 SEPTEMBRE 2024
DETAIL DU VOTE PAR RESOLUTIONS**

Nombre d'actions composant le capital social	16 114 656
Nombre d'actions ayant le droit de vote	16 095 275
Nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance	4
Nombre de voix présentes, représentées ou ayant voté par correspondance	30 451 938
Quorum de l'Assemblée Générale Ordinaire	3 219 055
Quorum de l'Assemblée Générale Extraordinaire	4 023 819

Résolutions	Pour		Contre		Abstention
	% de droit de vote	nombre de voix correspondantes	% de droit de vote	nombre de voix correspondantes	(en nombre de voix correspondantes)

Assemblée Générale Ordinaire

Résolution n°1 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023	100,00%	30 451 938	-	-	-
Résolution n°2 - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023	100,00%	30 451 938	-	-	-
Résolution n°3 - Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce	100,00%	30 451 938	-	-	-
Résolution n°4 - Approbation des informations relatives aux rémunérations des mandataires sociaux mentionnées à l'article L.22-10-9 du code de commerce	100,00%	30 451 938	-	-	-
Résolution n°5 - 5.Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Ronan Boulmé, Directeur Général, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023	100,00%	30 451 938	-	-	-
Résolution n°6 - Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Noémie Sadoun, Président du conseil d'administration, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023	100,00%	30 451 938	-	-	-
Résolution n°7 - Approbation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux	100,00%	30 451 938	-	-	-
Résolution n°8 - Approbation de la politique de rémunération des administrateurs	100,00%	30 451 938	-	-	-
Résolution n°9 - Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les titres de la Société	100,00%	30 451 938	-	-	-

Assemblée Générale Extraordinaire

Résolution n°10 - Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions	100,00%	30 451 938	-	-	-
Résolution n°11 - Délégation de compétence au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	100,00%	30 451 938	-	-	-
Résolution n°12 - Délégation de compétence au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public	100,00%	30 451 938	-	-	-
Résolution n°13 - Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public visée au 1° de l'article L411-2 du Code monétaire et financier	100,00%	30 451 938	-	-	-
Résolution n°14 - Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	100,00%	30 451 938	-	-	-

Résolution n°15 - Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices et autres	100,00%	30 451 938	-	-	-
Résolution n°16 - Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	100,00%	30 451 938	-	-	-
Résolution n°17 - Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers	100,00%	30 451 938	-	-	-
Résolution n°18 - Fixation d'un plafond global des émissions	100,00%	30 451 938	-	-	-
Résolution n°19 - Pouvoirs pour formalités	100,00%	30 451 938	-	-	-